



Le mot du secrétaire général



La question de l'égalité des hommes et des femmes dans le monde du travail n'est pas récente et a connu une évolution constante particulièrement au cours des dernières décennies. En Belgique, 1980 marque un tournant important avec la nomination d'une secrétaire d'Etat à l'égalité des chances. Plus récemment, c'est en Communauté française que la dimension de l'égalité des chances est inscrite dans les textes (comme, par exemple, décret « Missions » en 1997, déclaration de politique communautaire en 2009). En 2009, la Direction de l'Egalité des chances en Communauté française publiait une brochure-BD « Stéréotype toi-même » où l'image et l'humour venaient alléger un propos qui pourrait vite se montrer moralisateur.

Au niveau des CPMS, le dernier décret visant à recentrer leurs missions (2006) donne même une injonction précise au niveau de l'aide à l'orientation, enjoignant les équipes à travailler tout préjugé de type sexiste en matière de métiers. Comment rencontrer cette question bien plus complexe qu'il n'apparaît à première vue ?

Pas évident, d'autant plus que la question se pose désormais sous l'angle du concept de genre.

Que signifie concrètement le fait d'adopter une approche « genre » ?

Traduit de l'anglais (gender), ce terme veut mettre en évidence le fait que les rôles féminins et masculins ne sont pas définis par le

sexe à la naissance (caractères biologiques) mais évoluent différemment selon les situations sociales, culturelles, économiques ou historiques.

Et dans l'enseignement obligatoire, cela se passe comment ?

C'est ce qu'a essayé de comprendre la direction de l'Egalité des chances en soutenant 7 études visant à encourager la recherche de genre.

12 Centres PMS libres ont accepté de participer à l'une de ces recherches (la synthèse de ces recherches est disponible sur le site <http://www.egalite.cfwb.be>) mettant en évidence une série de mécanismes à l'œuvre dans ce travail de construction identitaire et des choix d'orientation : par exemple, des choix d'options souvent trop restreints pour les filles dans l'enseignement professionnel et les CEFA, options les plus dévalorisées car considérées comme des options de relégation pour les garçons et « naturelles » pour les filles.

Si la question des stéréotypes doit se travailler très tôt dans la scolarité (voir en page 8), d'autres préoccupations naissent toutefois et concernent cette fois les garçons et leurs faibles résultats scolaires. Comme le relève Marie-Claude BLAIS¹ dans un ouvrage récent, *« dans l'école d'aujourd'hui, des difficultés spécifiques aux jeunes garçons à savoir le décrochage scolaire et les comportements d'échecs ou de rejet scolaire, sont majoritairement masculins »*. Serait-ce lié à d'autres facteurs et particulièrement à l'évolution du modèle familial ? Ce sera en tout cas à réfléchir, notamment dans le cadre de notre colloque qui se profile à l'horizon 2011

...

Guy De Keyser

¹ Conditions de l'Education, Editions Stock, 2008

Nouvelles en bref

Mai 2010

2

Numéro 105



X un accompagnement pédagogique et humain en vue d'optimiser les chances de réussir ses études.

Informations détaillées sur le site www.cap-sup.be

Si vous connaissez dans votre entourage des étudiantes qui rencontrent des difficultés à financer leurs études, vous pouvez les adresser à Inès Poskin - 010/65 95 60 - ines.poskin@gmail.com

<http://enseignement.catholique.be>

Nous vous en parlons déjà dans le précédent numéro, le site du SeGEC fait peau neuve. La FCPL est la première des Fédérations à bénéficier du relooking.

Dans le dernier numéro d'Entrées Libres (n° 48 – avril 2010), vous trouverez toutes les explications pour accéder aux différentes parties du site, naviguer de manière conviviale et apprécier les nouvelles fonctionnalités offertes. Vous y trouverez aussi, dans la rubrique «Centres PMS», sous l'onglet «Publications», le présent numéro de Fédé Flash. Bon surf ...

On n'a pas tous les jours 20 ans !

Et pourtant c'est le cas du CEF – Conseil de l'Éducation et de la Formation, qui rassemble acteurs et partenaires de l'enseignement et de la formation professionnelle. Cet organe consultatif publie, pour l'occasion le Cahier de l'Éducation intitulé « Le CEF, un lieu de rencontre et de synergies entre l'Enseignement et la Formation professionnelle » et rappelle fort opportunément 5 chantiers fondamentaux à mener à terme en Communauté française :

- X La revalorisation du Maternel
- X La mise en place d'une politique globale d'orientation scolaire et professionnelle
- X La refondation de l'enseignement qualifiant
- X L'adaptation européenne du cadre de certifications
- X La validation des acquis d'apprentissages.

Pour en savoir davantage, n'hésitez pas à consulter le site du CEF via www.cef.cfwb.be

CAP sur les études supérieures

Le fond CAPSUP - aide au projet d'études supérieures - a pour objectif d'encourager de jeunes étudiantes à entreprendre des études supérieures en Communauté française en proposant une double intervention

- X une aide financière directe en complément d'aides éventuelles (allocations de la Communauté française, CPAS, ...);

Patrick Tancrez, *Aider l'élève à construire sa vie. Approches plurielles de l'éducation*, Editions Chronique sociale, Collection Pédagogie/Formation

Le livre traite de l'éducation, de l'instruction, de la formation et de l'orientation scolaire.

Il développe différents thèmes qui mettent en jeu l'éducation cognitive, corporelle, morale, relationnelle et politique. Il approfondit une série de sujets fondamentaux : le langage, la violence, les matières scolaires, le corps, l'architecture, la sexualité, les rapports sociaux, l'inclusion des élèves avec déficience et handicap, l'évaluation du travail et des institutions. Il inclut le travail social ainsi que l'accompagnement et l'aide psychologiques.

Il adopte des points de vue complémentaires : la philosophie, la psychologie, la sociologie, la pratique, la poésie et la politique.

Voici quelques propositions qui le sous-tendent : l'éducation, c'est l'homme toujours inachevé qui devient ; éduquer, c'est partager l'aventure humaine ; l'éducation et la démocratie, c'est l'homme ; éduquer, c'est aider l'homme à venir, c'est-à-dire accompagner l'enfant, l'adolescent, le jeune adulte, et aider l'humain à éclore.

L'ouvrage est destiné aux professionnels des différents métiers liés à l'éducation scolaire, aux futurs professionnels en formation, aux parents d'élèves et aux politiques.

Patrick Tancrez publiera en septembre prochain un autre ouvrage intitulé ***C'est comment une école attachante ? Relations et dispositifs en éducation.***

Revue de presse

Saviez-vous que le SeGEC publie chaque jour une revue de presse ? Saviez-vous qu'en envoyant un mail à communication@segec.be vous pouviez être informés tous les jours de sa parution sur le site et la consulter ? Et tout cela gratuitement ? N'attendez plus ... abonnez-vous !

Nous voulions attirer votre attention sur quelques articles parus récemment.

Paru dans la Libre Belgique du 26 avril, un article dans la rubrique «Education et enseignement» intitulé «*La liberté et non le devoir d'apprendre*».

Un article paru dans Le Soir du 27 avril et qui titre «*Un enfant sur cinq harcelé à l'école*».

Et enfin, dans La Libre Belgique du 6 mai, une expérience originale vécue à la Sainte-Famille de Schaerbeek. L'article est intitulé «*Contre la violence, l'école citoyenne*».

Nous pouvons vous envoyer ces trois articles sur simple demande par mail à isabelle.schmit@segec.be



La pensée du mois

On conduit les enfants par la raison de l'autorité et les hommes par l'autorité de la raison: c'est au fond, la même chose, car la raison est la première autorité et l'autorité la dernière raison.

Louis de Bonald

Circulaire n°3111 du 23 avril 2010

L'orientation d'un élève dans un enseignement adapté aux élèves avec autisme, polyhandicap, aphasie ou dysphasie est subordonnée, depuis la modification apportée au Décret du 3 mars 2004 relatif à l'enseignement spécialisé par le Décret du 5 février 2009, à la production d'une attestation spécifique dont le modèle est repris dans l'Arrêté du Gouvernement du 29 janvier 2010 mais également dans la circulaire n°3111 du 23 avril 2010.

Cette norme étant d'application depuis le 1er septembre 2009, la nouvelle attestation doit être fournie pour les élèves ayant été orientés vers ce type d'enseignement spécifique à partir de cette date.

Et donc, en principe, la direction des organismes habilités à délivrer l'attestation d'admission (à savoir les organismes «orienteurs»), en ce compris les Centres PMS, est tenue de compléter l'annexe reprise dans la Circulaire n°3111.

Recueil de législation PSE en ligne

Toute la législation relative à la Promotion de la Santé à l'École (PSE) se trouve actuellement sur le site de la Direction générale de la santé <http://www.sante.cfwb.be>

Vous trouverez les textes mis à jour dans l'onglet «Textes officiels». Vous devez ensuite cliquer sur «Décrets et arrêtés : promotion de la santé à l'école».

Vadémécum Démarches à effectuer lorsque l'avis du Centre PMS est requis

Depuis la mi-avril et tel qu'annoncé dans le FédéFlash n°102, le vadémécum «Démarches à effectuer lorsque l'avis du Centre PMS est requis» est désormais disponible sur le nouveau site du SeGEC <http://enseignement.catholique.be> Pour trouver le document en question, vous devez cliquer sur la rubrique «Centres PMS» puis sur l'onglet «Publications».

Vie collective

Mai 2010

4

Numéro 105



Enquête informatique CRM

Ce sont plus de 40 centres PMS libres qui ont répondu à l'enquête initiée par le CRM sur l'équipement informatique des Centres PMS libres. Des grilles de compilation individuelle et collective des résultats ont été élaborées : le travail de traitement des données va maintenant commencer pour aboutir à une présentation de ceux-ci.

Pour quelques jours encore, le temps de vérifier la compatibilité grilles / résultats rentrés, l'accès à l'enquête reste possible. Dès que la gestion des données sera totalement optimisée nous fermerons l'accès au site d'enquête. Plus de Centres seront présents dans cette démarche, meilleurs seront les résultats.

Merci à celles et ceux qui ont consacré du temps à cette recherche d'information en répondant déjà à l'enquête.

Évaluation à froid

Par les temps qui courent, vous en conviendrez, c'est « de mise » !

Nonobstant cette petite digression météo, tous les participants aux formations CFPL 2009-2010 ont reçu un courrier personnalisé leur permettant de répondre au questionnaire « ouvert » proposé par l'équipe du COF.

Effectivement répondre demande du temps et exige de se replonger dans le ou les modules suivis. Cela ne s'improvise certainement pas et il faut oser prendre un temps d'agenda pour s'y mettre. Rappelons que cette démarche est également possible depuis votre domicile, pour autant que vous disposiez de vos identifiant et mot de passe au moment de vous connecter au site <http://admin.segec.be>

Ce site reste ouvert jusqu'à la proche fin du présent exercice, moment où il faudra qu'il serve au programme de formation 2010/2011.

Répondre à ce questionnaire permet d'établir une meilleure communication entre vous et les membres de l'équipe du COF : c'est, parmi d'autres, un élément fondamental susceptible d'améliorer la formation continuée en Centre PMS libre.

Déjà l'an prochain !

Et oui !

Sans doute reste-t-il énormément à faire d'ici la fin de l'année scolaire, mais déjà il faut penser à l'organisation de la suivante.

Pour ce faire les animatrices/teurs des groupes organisés au sein de la FCPL et du CFPL se réunissent ce 3 juin 2010 (un courrier a été envoyé).

Mais en plus, chaque groupe qui se réunit durant ce 3^e trimestre doit veiller à :

- X Décider d'un agenda pour l'année scolaire prochaine
- X A minima prévoir le contenu de la 1^{re} réunion de 2010-2011
- X S'il échet, pourvoir au remplacement des animateurs/trices qui ne seraient plus en capacité d'assurer cette tâche durant la 2^e année de leur mandat
- X A communiquer toute information à Isabelle Schmit au Secrétariat général avant le 20 juin 2010

La bonne marche de l'an prochain et le bon fonctionnement du Secrétariat passent par ces obligations : merci d'y donner suite favorablement et concrètement.

Intégration ?

A vos agendas pour l'an prochain.

En effet, le GREF et d'autres agents PMS via le Conseil supérieur de l'Enseignement spécialisé organisera dans le courant du mois d'octobre 2010 une journée centrée sur l'intégration des élèves de l'enseignement spécialisé dans l'ordinaire. Cette question ne concerne sans doute pas des milliers d'élèves mais revêt une importance capitale pour celles et ceux qui sont directement concerné(e)s.

Gestion informatique

Le logiciel ProPMS fait l'objet d'un certain nombre de démarches actuellement. Rappelons que ce logiciel comporte pour le moment deux grands domaines indépendants : celui réservé aux Directions pour la gestion des personnels et du Centre PMS en tant que tel et celui ouvert à tous les agents pour la gestion des populations scolaires. Après une présentation générale des nouvelles fonctionnalités de gestion pour les Directions (ce 22 avril 2010), des formations sont programmées en mai, juin, août, septembre et octobre pour les Directions. Au rythme de celles-ci, les Centres disposent de ProPMS et, sauf imprévu, Toussaint 2010 verra tous les Centres équipés. A ce moment il faudra encore que les personnels PMS puissent s'investir dans l'utilisation de ce logiciel au niveau

des élèves. Le CRM¹ (comme d'autres) se penchera sur cette question et proposera des modalités quant au nécessaire partage des ressources et des connaissances. Dès que la formation « Direction » est terminée pour votre Centre vous pouvez, une fois le logiciel installé, vous sensibiliser à son utilisation au niveau des élèves. Tous vos avis, idées, commentaires suite à cette démarche nous intéressent et vous pouvez en faire part aux membres du CRM via le secrétariat de la FCPL (mail, fax ou courrier postal). Bonne découverte !

Conseil Supérieur de l'Enseignement Spécialisé

Lors de la réunion qui s'est tenue le 10 février, il fut question :

- X du groupe de travail « Devenir des élèves » qui a continué à travailler le document intitulé « Préparation à la transition postscolaire des jeunes sortant de l'enseignement secondaire de formes 1 et 2 ». Ce document est en phase de finalisation et est appelé à devenir l'avis 135 du Conseil;
- X du 40^e anniversaire de l'enseignement spécialisé: une journée serait organisée en mai 2011 et un canevas du contenu de la journée a été présenté par Madame Simon.

Conseil Supérieur des Centres PMS

Lors de la réunion du 20 avril 2010, il fut question de(s)

1. L'installation et première réunion de travail du groupe chargé de la construction du dossier demandé par les ministres Simonet et Laanan sur la question des collaborations passées, présentes et futures entre les centres PMS et les services PSE. Il existe des différences importantes selon les régions en termes de collaboration. La commande actuelle est celle d'un état des lieux des tensions, des complémentarités et des pistes de solution envisagées par le passé.
2. Suite à l'avis n° 22 du CSCPMS « *Vers une culture de l'évaluation en centre PMS* », la Ministre Marie-Dominique Simonet a demandé au CSCPMS de l'éclairer quant à la manière de construire progressivement des indicateurs permanents et praticables, communs à tous les centres PMS.
3. Centres PMS et les examens de l'intelligence de l'enfant en vue de l'obtention d'une intervention de l'INAMI dans les soins logopédiques : dans la foulée du travail fourni par la FCPL, une position similaire a été adoptée par le CSCPMS et sera traduite en circulaire par l'Administration.
4. « *Vers une démarche de qualité en centre PMS* » Présentation des travaux réalisés en inter-réseaux par une équipe pluridisciplinaire constituée par le Conseil Supérieur, en articulation avec la démarche d'évaluation et dont l'objectif est de construire un cadre de référence pour le métier PMS.

A lire

Le nouvel « **Abrégé de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice** » est arrivé.

C'est le résultat de l'analyse de textes officiels couvrant l'ensemble de l'enseignement en Communauté française, analyse menée par un agent PMS de terrain soucieux d'une information exacte, claire et rapidement accessible en situation d'entretien d'orientation ou de conseil de classe.

Le document se présente sous forme de textes concis et pertinents, de tableaux synoptiques qui, par leur présentation, clarifient déjà l'information à transmettre aux élèves ou à leurs parents.

Chacun a déjà pu apprécier le travail de synthèse mené à partir du décret organisant la différenciation structurelle au sein du 1^{er} degré, ses implications concrètes quant à l'accès dans chaque année, les différents parcours du 1^{er} degré et les possibilités de décisions des conseils de classe. De nombreuses circulaires en ont précisé la portée, et il était temps de réactualiser l'ensemble des indications propres à chacune des années d'enseignement.

D'autre part de nouvelles options sont apparues, tant au 2^e qu'au 3^e degré.

De nouveaux parcours peuvent être suggérés aux élèves fréquentant l'enseignement de qualification, et particulièrement grâce à la possibilité d'ouverture de nombreuses nouvelles options de 7^e année.

Vous pouvez commander dès aujourd'hui ce document. Pour cela, il vous suffit d'envoyer un e-mail à l'auteur, Bernard Burton, en lui indiquant le nombre d'exemplaires souhaité et l'adresse à laquelle il enverra votre commande. Une note de frais accompagnera cet envoi.

(brochure au format A4, 86 pages, datée d'avril 2010, 12€/exemplaire)

bernardmjdburton@yahoo.fr

L'école ... d'autres solutions !

Certains jeunes aimeraient poursuivre leurs études secondaires de manière différente.

Pour les aider dans leur recherche d'alternatives, le Cediép (centre de documentation et d'information sur les études et les professions) sort la 3^e édition de son guide « **L'école ... d'autres solutions !** ».

L'ouvrage se veut didactique et pratique. Il présente diverses filières comme les études secondaires à l'étranger, les humanités artistiques et sportives, l'enseignement secondaire spécialisé, l'enseignement à distance ou encore les jurys de la Communauté française.

Toutes les informations pratiques pour vous procurer cet intéressant ouvrage sur www.cediep.be ou au 02/649.14.18.

¹ CRM : Conseil en ressources multimédia et nouvelles technologies de la FCPL. Groupe animé par Frédéric Lebrun (lebrunfred2004@yahoo.fr)

C'est vous qui le dites !

Mai 2010

6

Numéro 105

Maltraitance : des questions

Le **Décret relatif à l'Aide aux enfants victimes de maltraitance** du 12 mai 2004 précise en son article 3, paragraphe 2 : « *tout intervenant confronté à une situation de maltraitance ou à risques peut interpellé l'une des instances ou services spécifiques suivants aux fins de se faire accompagner, orienter ou relayer dans la prise en charge : le centre psychomédico-social, le service de promotion de la santé à l'école, l'équipe SOS-Enfants, ...* ».

Au-delà de cette affirmation, commentent les questions alors que l'ensemble des Services PSE signale une augmentation surtout des cas de négligences liées à des problèmes sociaux.

Avec quelques certitudes, qui sont néanmoins loin d'être confortables :

A la diversité des situations auxquelles la communauté éducative et ses personnes ressources sont confrontées, correspond une diversité des réponses à apporter.

Au-delà du droit, les rapports humains doivent trouver toute leur place. Des choix sont à poser. Le risque « zéro » n'existe pas : avoir bien évalué la situation en concertation le limite sans l'annuler complètement.

Le problème de la maltraitance est complexe, chaque situation est différente et nécessite une réflexion afin d'assurer le meilleur suivi ce qui signifie qu'un certain temps doit lui être consacré.

La maltraitance nécessite pratiquement toujours une prise en charge urgente par le médecin PSE puisque le diagnostic de coups doit se faire le plus rapidement possible.

La responsabilité du médecin est engagée et dès lors il doit s'assurer du suivi donné au diagnostic et c'est rarement simple.

Avec des appréhensions

Certains services PSE se demandent jusqu'où aller et sont mal à l'aise.

Parfois aussi le PSE se sent instrumentalisé par l'école qui se rétracte après avoir fait une demande.

La question du secret médical qui n'est pas toujours bien comprise par d'autres. La plupart des intervenants seront d'ailleurs liés au secret professionnel. Mais ils devront néanmoins échanger et se concerter pour le bien de l'enfant.

Avec peut-être quelques ouvertures sur des points difficiles ...

Pour pallier ce caractère d'urgence qui fait peur, ne pourrait-on pas imaginer une concertation PSE - PMS - École pour réfléchir à la manière d'agir en concertation ?

Après les constats, comment poursuivre la concertation ?

Où examiner l'enfant pour son propre bien-être tout en tenant compte des contraintes ? à l'école, dans les locaux du service PSE, par un médecin extérieur ?

Sans fermer de portes ni de pistes.

*Extrait de
Fims Informations
n° 1 - du 25 mars 2010*





Partage d'outils

Bernard Burton a mis au point un outil informatique qui va vous faciliter la vie. Il s'agit des listing complets, tous réseaux confondus et pour l'ensemble de la Communauté française ... des écoles fondamentales, des écoles secondaires et des internats.

En plus de disposer ainsi des adresses postales, n° de téléphone et de fax, vous pourrez les sélectionner sur base d'un nom d'établissement (grâce à la fonction ou au raccourci « rechercher»), d'un code postal ou du nom d'une commune (idem + utilisation de la fonction « filtre » au dessus de chaque colonne).

Mais encore ..., en cliquant sur le terme « infos » en regard de l'établissement retenu, et pour autant que votre ordinateur ait une connexion internet, vous aurez accès à la fiche correspondante de l'annuaire « enseignement.be », contenant notamment toutes les options proposées par année dans les établissements de l'enseignement secondaire.

De cette fiche, vous pouvez à loisir cliquer sur l'adresse e-mail (pas toujours à jour !) pour envoyer un message, sur la mention du CPMS pour consulter l'ensemble des écoles en lien avec celui-ci, ...

Si ce n'est déjà fait, il est utile d'ajouter aux raccourcis excel de votre programme, la fonction « afficher tout » pour revenir à l'ensemble d'une liste dans laquelle vous auriez opéré une sélection par la fonction « filtre ». Découvrir ce fichier « fait maison », c'est rapidement l'adopter ... d'autant plus que tous les résultats de vos recherches sont bien sûr imprimables !

Bon travail,

Bernard Burton

Pour toute information complémentaire sur cet outil et pour le recevoir par email, contactez l'auteur
bernardmjdburton@yahoo.fr

Par papier

Le 19 mars, le rapport approuvé de la réunion du 23 février 2010 du Bureau de la Fédération a été adressé à tous les Centres. Il était accompagné de l'appel à candidatures pour la fonction vacante de direction à Huy I et du précédent numéro de Fédé Flash.

Le 8 avril, nous adressions à tous les Centres l'invitation à la Commission PMS-CEFA du 26 avril et celle pour l'ACD du 6 mai.

Le 19 avril, c'est la nouvelle édition de la brochure « *Envol vers ... le premier degré de l'enseignement secondaire* » qui a été envoyée.

L'enveloppe adressée le 22 avril était imposante. Elle contenait : l'invitation pour la CEF du 4 mai, l'invitation à l'ARP du 25 mai, l'invitation à la CES du 20 mai, le rapport de l'ARP du 11 février, le rapport de la Commission PMS-CEFA du 26 janvier, le rapport de la CES du 4 mars ... et de nouveau le rapport de la réunion du Bureau de la FCPL du 23 février 2010 (excusez-nous pour ce double envoi).

Le 4 mai, nous vous adressions le rapport approuvé de la réunion du Bureau du 16 mars 2010, l'invitation à la Commission Santé du 1^{er} juin et le rapport de celle du 25 mars. Vous avez aussi dû recevoir le planning annuel réalisé par la FedEFoC (si vous en souhaitez des exemplaires supplémentaires, vous pouvez vous adresser à emmanuel.polizzi@segec.be). Un communiqué de presse du Cediep annonçant la sortie de leur nouveau guide « *L'école, d'autres solutions* » accompagnait cet envoi.

Par mail

Le 16 mars, nous avons envoyé un BI du Service Juridique concernant l'engagement de personnel sur fonds propres.

Le 17 mars, c'est la liste mise à jour des adresses des Centres qui vous a été envoyée.

Le 18 mars, un courrier relatif aux QI logo a été adressé à toutes les Directions.

Un BI du Service Juridique concernant les stages en entreprise est parti vers vos boîtes aux lettres le 25 mars.

Le 30 mars, c'est l'invitation aux modules de formation sur la nouvelle version de PROPMS qui vous a été adressée.

Le 29 avril, vous avez reçu un courrier relatif à la gestion des absences suite à l'éruption volcanique.

Nous avons aussi doublé d'un envoi électronique certains courriers qui vous ont été envoyés en version « papier »

Agenda Mai - Juin 2010

Mai 2010

8

Numéro 105

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
17 Formation 26bis	18 Bureau FCPL Formations 14bis et 15bis	19 COF	20 Commission Enseignement Secondaire	21 CRM
24 Pentecôte	25 Formation 15bis ARP	26 Conseil d'Administration du CFPL	27 Formation 14bis Conseil Général	28 Formation Directions PMS
31	1 Formation 15bis Commission Santé	2 GREF COF	3 Réunion des animateurs (trices) FCPL	4 Formation 14bis
7	8	9 Formation 6bis	10 GRESEC à Dinant	11 Conseil Général
14	15 Bureau FCPL	16	17	18

L'égalité dès la maternelle : outil Genderatwork

Genderatwork, asbl, a décidé d'orienter sa recherche-action sur le niveau maternel car l'identité sexuée et de genre se construit dès le plus jeune âge.

Un guide d'entretien à destination des enseignants a été réalisé à partir d'un inventaire des facteurs de genre pouvant jouer un rôle dans la classe maternelle.

Les entretiens ont démontré que l'égalité était un souci partagé par la majorité du corps enseignant. Cependant, l'approche développée par les écoles, en matière d'égalité entre les filles et les garçons, semble souvent instinctive et peu formalisée et les (futurs) enseignants sont convaincus de leurs propres normes et valeurs égalitaires sans être conscients qu'ils véhiculent, souvent malgré eux, des stéréotypes de genre.

Ces constats ont abouti à la création d'un outil de sensibilisation, constitué de différentes parties (concepts, « pense-pas-bête »,

fiches pratiques, références, ...) qui offre des pistes concrètes pour intégrer les questions d'égalité entre les filles et les garçons de manière ponctuelle et systématique dans l'école maternelle.

Plus d'informations sur le site <http://www.genderatwork.be/fr#>

SOMMAIRE

Le mot du secrétaire général	1
Nouvelles en bref	2 - 8
La revue de presse	3
Juridiquement vôtre	3
La pensée du mois	3
Vie collective	4
Coin lecture	2 - 5
C'est vous qui le dites	6
Partage d'outils	7
Le courrier	7
Agenda	8